



## Pistes à adopter dans le diocèse de Valleyfield, en concertation avec l'Assemblée des évêques catholiques du Québec.

### ZONES VERTE , JAUNE ET ORANGE

- Rassemblements :** Pour tous les rassemblements liturgiques, **la limite maximale est de 250 personnes**, selon le respect de la distanciation physique. En tout temps, il importe d'appliquer rigoureusement [les protocoles que vous utilisez déjà](#). Cela touche les rassemblements dominicaux, sur semaine, les mariages, les funérailles, les premières communions, les confirmations, etc.
- Événements :** Certaines de nos célébrations sont suivies de rassemblements familiaux : baptême, mariage, funérailles, confirmation, etc. Afin d'éviter la contagion, il est important de sensibiliser les familles concernées à ce danger et de les inviter à limiter les rassemblements familiaux à la maison, au restaurant ou dans des salles. On peut aussi, lorsqu'une grande fête est incontournable, les inviter à reporter la célébration de leur événement et de les accompagner entretemps.
- Malades :** Les personnes malades à la maison et leurs proches ont besoin du réconfort que le Seigneur veut leur apporter à travers notre ministère. Tout en respectant la prudence et [le protocole approprié](#), nous vous invitons à porter une attention particulière aux demandes qui vous seront présentées et à ne pas hésiter à y répondre.
- Catéchèse :** Un protocole proposé par l'Office de catéchèse du Québec [donne déjà des orientations pour la tenue des catéchèses](#) en temps de pandémie. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à faire preuve d'imagination pastorale pour permettre aux familles et aux enfants de cheminer avec un nombre réduit de réunions en présentiel, les combinant avec d'autres types d'activités catéchétiques. On prendra soin de respecter les orientations pastorales diocésaines à cet effet.

## ZONE ROUGE

**Rassemblements :** Pour tous les rassemblements dominicaux et sur semaine, ainsi que les funérailles, la limite maximale est de 25 personnes, en plus des ministres et des bénévoles nécessaires à la bonne marche de la célébration. Il y a obligation à tenir un registre des présences pour chaque rassemblement : nom, courriel et numéro de téléphone. Selon le décret ministériel, tout participant est tenu de divulguer ces renseignements. En tout temps, [il importe d'appliquer rigoureusement les protocoles que vous utilisez déjà](#). **Même si cela nécessite beaucoup d'efforts, il est important de maintenir nos célébrations liturgiques pour 25 personnes. Nous souhaitons tous et toutes que nos lieux de cultes soient ouverts et accessibles. Maintenant que cela est possible, même avec des limites, cherchons comment nous pouvons accueillir les fidèles qui souhaitent venir y prier et célébrer leur foi.**

**Funérailles :** Il est important de continuer à soigner l'accueil des familles endeuillées et leur accompagnement. Il est recommandé de sensibiliser les familles aux risques de contagion que représentent les événements sociaux et de leur rappeler que **les rassemblements familiaux après des funérailles sont interdits**. Certaines familles ne requièrent que des services au cimetière : autant que possible, là aussi, il est bon d'accueillir et d'accompagner pastoralement les familles, même brièvement.

**Imagination :** La situation appelle à développer d'autres pratiques que nous avons parfois oubliées, **tout en respectant la limite de 25 personnes et en tenant un registre** : offrir des temps d'adoration eucharistique, des partages de la Parole, la prière du chapelet, la prière des Heures, etc. Nous pouvons ouvrir nos églises et inviter les gens à venir s'y recueillir. Lorsque c'est possible, les membres de l'équipe pastorale peuvent offrir de l'accueil et de l'écoute aux gens qui viennent prier. Ensemble, entrons dans l'église pour y prier Dieu, sortons de l'église pour servir.

**Événements :** Tous les autres rassemblements liturgiques ( comme les baptêmes) sont permis, en respectant la limite de 25 personnes **et en s'assurant qu'il n'y ait pas de rassemblement sociaux ou familiaux qui y soient rattachés**. Il faut tenir un registre des participants de chacun de ces rassemblements. Le gouvernement invite à reporter du 1<sup>er</sup> au 28 octobre les célébrations de mariage. Une écoute et un dialogue pastoral seront nécessaires pour évaluer chaque situation. Au besoin, contactez vos services diocésains pour effectuer le meilleur discernement possible.

**Malades :** Les personnes malades à la maison et leurs proches ont besoin du réconfort que le Seigneur veut leur apporter à travers notre ministère. Tout en respectant la prudence et [le protocole approprié](#), nous vous invitons à porter une attention particulière aux demandes qui vous seront présentées et à ne pas hésiter à y répondre.

Catéchèse :

En respect des orientations diocésaines, nous vous invitons à faire preuve d'imagination pastorale pour **proposer des initiatives qui ne nécessitent pas de rencontres de groupes, puisque les rassemblements sont interdits.** [On pourra puiser dans les ressources proposées par l'Office de catéchèse du Québec.](#) Il est possible de proposer des expériences de foi qui peuvent se vivre en famille à la maison, à l'occasion d'une visite à l'église pour s'y recueillir en famille, offrir sur place un accueil et un accompagnement, les inviter à vivre des expériences de solidarité dans leur milieu de vie.

Les orientations que nous vous proposons doivent être mises en œuvre avec toute la souplesse pastorale dont nous sommes capables, dans la perspective d'accompagner de notre mieux, d'une manière signifiante et sécuritaire, dans un dialogue pastoral, les pèlerins qui se présentent à nous.



† Noël Simard  
Évêque de Valleyfield